



CDP MEM

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES PÊCHES MARITIMES
ET DES ÉLEVAGES MARINS
CHARENTE-MARITIME

CDP MEM 17

Zone Artisanale Le Riveau
8 rue Jules Courdavault
17 560 BOURCEFRANC LE CHAPUS
Tél : 05.46.85.13.00.
contact@cdpmem17.fr

DEMANDE DE LICENCE DE PECHE A PIED A TITRE PROFESSIONNEL EN CHARENTE-MARITIME

Demande à retourner au bureau de Bourcefranc **entre le 5 et le 31 janvier 2026**

PREMIERE DEMANDE *	N° Permis :	RENOUVELLEMENT* <i>* (rayer la mention inutile)</i>
---------------------------	--------------------	---

Nom :	Prénom :
N° ENIM: _____	ou N° MSA: _____ N° SIRET: _____
Adresse :	
Téléphone :	Email :

Timbres demandés *	Appâts : 100 €	Bivalves fousseurs : 200 €	Engins** : 100 €
	Gastéropodes : 10 €	Huîtres : 100 €	

* Rayer les timbres que vous ne sollicitez pas

**Timbre disponible en renouvellement, uniquement pour les actuels détenteurs

Si vous avez déjà été pêcheur à pied professionnel en Charente-Maritime, merci de préciser les timbres obtenus :

Période (Dates)	Appâts	Bivalves fousseurs	Engins	Gastéropodes	Huîtres	N° Permis

La pêche à pied est-elle votre activité principale ?

OUI

NON

Avez-vous une autre activité ?

OUI

NON

Si oui, laquelle ?

Avez-vous un navire pour la pêche ?

OUI

NON

Si oui, préciser le nom du navire et immatriculation.....

Avez-vous demandé des permis et/ou demandes de licences dans d'autres départements pour la campagne ? OUI NON

Si oui, dans quels départements ?

Pièces à joindre au présent document :

- Une attestation de paiement de la CPO du CRP MEM ou C(I)DP MEM de rattachement pour les hors département
- Un justificatif de votre affiliation à un régime social (ENIM ou MSA)
- Votre projet professionnel (uniquement pour les premières demandes)
- Une photo d'identité récente (uniquement pour les premières demandes)
- Un engagement écrit pour suivre le stage obligatoire de 195 heures dans les 2 ans qui suivent l'obtention du permis ou l'attestation du centre de formation dans lequel vous avez déjà suivi votre stage
- Un chèque de 280 € à l'ordre du CDP MEM Charente-Maritime pour la CPO Pêche à pied (excepté pour les marins *patrons pêcheurs*)
- Autant de chèques que de timbres demandés à l'ordre du CDP MEM 17
- Les documents relatifs à votre navire de pêche professionnel (si vous ne les avez pas fournis récemment)
- Une attestation de purification pour les demandes du timbre Bivalves fousseurs (palourdes)

Fait le _____

Signature :

Dossier déposé au CDPMEM 17

le _____

Attention : Toute licence de pêche à pied validée par la Commission d'Attribution des Licences de pêche à pied professionnelle du CDPMEM Charente-Maritime et validée par le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, sera considérée comme définitive pour la campagne à venir et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.